Les primes maladie étranglent les retraités

Autor(en): **Verdan, Nicolas**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2018)**

Heft 104

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-830907

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les primes maladie étranglent les retraités

L'automne arrive et, avec lui, se profile de nouveau une hausse des primes maladie. Résultat, les Suisses sont chaque année plus nombreux à bénéficier d'une aide pour payer leur dû. Parmi eux, des retraités. Témoignages.

Elisabeth, Andrea et Marc vivent dans le canton de Vaud. A la retraite, ou proches de l'être, ces trois personnes ont accepté de témoigner de leur difficulté à payer leurs primes d'assurance maladie. Rares sont ceux à accepter de témoigner ainsi d'un phénomène toujours plus répandu : on peut avoir travaillé toute sa vie et peiner à assumer les frais relatifs à un droit élémentaire : la santé. >>>

« L'assurance maladie pèse sur bon nombre de femmes »

ANDREA EGGLI
RETRAITÉE, LAUSANNE

Yves Leresche

«Comme beaucoup de femmes, j'ai élevé mes enfants en réduisant mon temps de travail.» Jeune retraitée, divorcée, Andrea Eggli peine à tourner avec ses 4400 francs par mois. «Actuellement, 12 % de mon revenu sont consacrés à mon assurance maladie de base, calcule cette assistante sociale qui sait de quoi elle cause. Ne dit-on pas que ce montant ne devrait pas dépasser 10 % ? Les gens ont honte de dire qu'ils ont de la peine à payer leur assurance maladie, comme si c'était un échec, à titre personnel.» Devant la hausse constante des primes, chaque année, Andrea s'apprête à faire une demande de subside. «Je ne sais pas si j'y aurais droit, mon cas est limite. J'ai une petite LPP et je n'ai pas droit aux prestations complémentaires.» En attendant, il faut faire avec et trouver des solutions. Andrea a toujours comparé les offres des caisses et s'étonne que la plupart des gens demeurent fidèles à la leur: «Elles ne vous font jamais de cadeau !»

DU SIMPLE AU DOUBLE

La Suisse est un pays de gens globalement en bonne santé. Nous aurions tout intérêt à passer au régime de la caisse unique. Passer d'une caisse à l'autre, c'est compliqué, cela demande de l'énergie et du temps.» Dans les années nonante, Andrea travaillait comme laborantine médicale. «Je voyais déjà l'augmentation des primes et je déplorais le fait qu'on n'en tienne pas compte dans l'indexation des salaires. Dans ce pays, ce n'est pas normal d'avoir des assurances qui passent du simple au double avec la même franchise.»

Andrea vit actuellement dans un quatre-pièces, dont le contrat de bail a été signé il y a quarante ans, du temps où elle vivait encore en couple avec des enfants. «Sans les fins de mois difficiles, je l'aurais quitté pour un plus petit en le laissant à une famille. Mais, avec l'augmentation répétée des primes maladie, je ne peux pas me permettre un loyer plus élevé.»

«Nous rencontrons toujours plus de cas de personnes retraitées en difficulté avec leurs primes maladie, reconnaît l'Avivo Vaud. En octobre et en novembre, les demandes affluent sur les façons d'éviter des hausses trop sensibles, en changeant de caisse, par exemple.»

DIFFICILE À ADMETTRE

Cette association de personnes âgées, qui compte près de 6000 membres, constate un certain tabou entourant cette question. «Parmi nos membres, certains ignorent avoir droit à des subsides. Pour d'autres, c'est difficile d'admettre avoir de la peine à payer quelque chose d'aussi basique que sa prime maladie.»

Le canton de Vaud dépense 580 millions pour 213000 bénéficiaires (26,8%) de subsides à l'assurance maladie. Quelque 81100 personnes (26%) sont aidées dans le canton de Fribourg pour des coûts de 159 millions.

EN CHIFFRES

A Neuchâtel, 42600 assurés (24%) obtiennent des subsides pour un montant de 125,83 millions. Le canton du Valais dépense 151,6 millions pour 69500 personnes (19%), alors que dans le Jura, 21134 assurés (28,9%) reçoivent 45,6 millions.

Dans le canton de Berne, 315000 personnes au total (31%) sont bénéficiaires d'une aide et reçoivent 398 millions. Pour le Jura bernois, on peut estimer à 15750 le nombre d'assurés obtenant un subside, les francophones représentant 5% de la population cantonale.

En tout, ce sont plus d'un demi-million de Romands, soit un quart de la population, qui ont bénéficié d'aide en 2017 pour payer leurs primes d'assurance maladie. Selon le site

«C'est un sujet tabou»

ELISABETH BRINDESI
RETRAITÉE, LAUSANNE

Elisabeth Brindesi se souvient quand sa mère évoquait son enfance difficile, avec son lot de privations. Elle y pense, aujourd'hui, quand elle compte chaque sou au supermarché et qu'elle se prive d'une séance chez le coiffeur: «Je fais comme ma maman, jamais je n'aurais pensé en arriver à ce point. Je ne vais presque plus au bistrot, je renonce à partir en vacances et j'économise sur les fringues.» Pour cette ancienne journaliste à la TSR, l'augmentation constante des primes maladie est devenue difficilement supportable au fil des ans. Seize ans après sa retraite, prise en 2002 à l'âge de 60 ans (son contrat le lui permettait, avec un pont AVS), Elisabeth Brindesi doit puiser dans son bas de laine pour faire face à des fins de mois toujours plus difficiles. «Heureusement, j'ai toujours été prévoyante.» Dotée d'une forte conscience politique, cette femme se dit en colère face à sa situation: «En 2002, je payais 291 francs par mois et, en 2018, j'en suis à 431 francs avec la même franchise. La plus basse, car ma santé est fragile.

«MA RETRAITE, ELLE NE BOUGE PAS»

Et, pendant ce temps, tout augmente, y compris les loyers. Ma retraite, en revanche, elle ne bouge pas.» Suivant les barèmes actuels, Elisabeth Brindesi n'a toutefois pas droit aux subsides. «Nombreuses sont les personnes dans mon cas, observe-t-elle. Mais le sujet est tabou. Je le vois souvent avec des amies qui sont carrément dans le déni en se persuadant que leur situation est méritée et qu'elles ont déjà de la chance d'avoir assez pour vivre.» Or, Elisabeth estime que la santé est un droit. «Comment les gens peuvent-ils accepter de payer toujours plus pour un système qui dysfonctionne pareillement?» Pour cette battante, la solution passe par une caisse unique. Et de rappeler que les caisses maladie ont combattu l'initiative populaire allant dans ce sens, en 2007, en puisant dans leurs fonds alimentés par leurs assurés. Elisabeth affirme avoir senti le vent tourner dans les années nonante déjà: «Quand on a commencé à trouver normal de faire un maximum de fric au détriment du service public et de spéculer en bourse, quand les conventions collectives ont été attaquées et les privatisations présentées comme allant de soi.»

Comparis, les primes devraient enregistrer une hausse d'environ 4% en 2019. Les collectivités publiques sont concernées de plein fouet par cette situation qui les oblige à toujours plus soutenir les personnes dans le besoin. En juillet dernier, Alain Berset, président de la Confédération, s'était exprimé à ce propos : « C'est une illusion de penser que les primes ne vont pas continuer à augmenter, parce que d'une part, il y a le vieillissement de la population et, d'autre part, nous souhaitons que notre population ait accès aux dernières innovations de la médecine. » NICOLAS VERDAN

BON À SAVOIR

Selon la loi sur l'assurance maladie (LAMal), tout assuré de condition modeste bénéficie d'une aide pour payer une partie ou la totalité de sa prime d'assurance, de sorte que le budget du ménage ne soit pas grevé de manière disproportionnée. Cette aide est financée par la Confédération et les cantons. Si le calcul est le même pour tous les cantons (somme de vos revenus + 1/15e de la fortune + prestations sociales), les démarches pour les obtenir et les montants octroyés diffèrent selon les régions.

Pour toute demande de subsides, renseignez-vous auprès de votre administration communale qui vous guidera dans vos démarches.

MARC LAUBSCHER
GRAPHISTE INDÉPENDANT, LAUSANNE

«Je ne m'en sortais pas sans subside»

Yves Leresche

Marc Laubscher est graphiste indépendant. A 59 ans, celui qui vécut un âge d'or de son métier, dans les années huitante et nonante, déchante. Les bureaux de la place licencient à tour de bras et, quand ils embauchent, ce sont essentiellement des jeunes. «Après une période de chômage, la seule solution pour moi était de me lancer à mon compte, en avril 2015. Au début, grâce à mon carnet d'adresses, je m'en suis sorti honorablement, mais, en 2016 et en 2017, mon revenu a chuté.» Marc se retrouve alors dans une situation précaire qui l'oblige à puiser dans ses réserves. «Je me réveillais la nuit et je n'arrivais plus à dormir, angoissé par les soucis financiers.» Son assurance maladie pèse très lourd dans son budget. «Quand j'étais salarié, je gagnais bien ma vie et je ne me posais pas la question de l'assurance maladie. En changeant de caisse, on pouvait gagner près de 50 francs par mois, mais je n'y pensais même pas.» Désormais, même la chasse à la caisse la plus avantageuse s'avère insuffisante pour assumer la charge santé. «J'ai tardé à réagir, mais j'ai fini par demander de l'aide.» Après une ou deux erreurs d'aiguillage, le graphiste indépendant finit par trouver le Service des assurances sociales de Lausanne qui présente son dossier à l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

SE SENTIR SOUTENU

En février dernier, Marc a su qu'il aurait droit à un subside. Avec une franchise de 2500 francs, son assurance de base lui coûte 341 francs par mois, y compris l'assurance accidents. Il n'aura plus que 10 francs à débourser mensuellement, le reste étant pris en charge par le canton. «Je suis soulagé et je me dis que j'y ai droit après avoir bossé toute ma vie. Quand on approche les 60 ans, le monde du travail ne veut plus de nous. Cela fait du bien de se sentir soutenu par les institutions.» Loin de baisser les bras, résolu à se battre pour conserver une activité et sa dignité, Marc est en recherche de réorientation professionnelle. «En aidant mon père de 92 ans, je suis devenu proche aidant et je commence à développer ce genre d'activités dans le cadre d'un centre médicosocial.» Pour ce graphiste, passionné de photographie, l'idéal serait de travailler dans l'aide à domicile et l'aide au ménage.